



Communiqué de presse  
26 mars 2018

## MOBILISATION POUR LES VICTIMES DES ATTENTATS DE TRÈBES ET CARCASSONNE

Depuis vendredi 23 mars 2018, France Victimes Carcassonne (FV Carcassonne) est mobilisée avec la Fédération pour apporter un soutien à toutes les personnes qui ont été concernées par l'un des attentats de l'Aude.

Le Préfet a mis en action les plans Orsec Novi et Blanc et les blessés ont été secourus par les services d'urgence médicaux. Le Parquet de Carcassonne a immédiatement saisi France Victimes Carcassonne alors que le ministère de la Justice sollicitait la Fédération nationale.

### **Etre au plus près de toutes les victimes !**

Plusieurs points d'accueil ont au départ été ouverts, convergeant finalement vers un lieu unique en mairie de Trèbes, au sein desquels plusieurs associations France Victimes locales (Associations d'aide aux victimes de Montpellier, Toulouse, Perpignan, Narbonne) ont été présentes, aux côtés de France Victimes Carcassonne, durant tout le week-end, pour assurer la première prise en charge des victimes et familles de victimes.

Un CLAV (comité local d'aide aux victimes) s'est tenu en Préfecture le samedi 24 mars, auquel FV Carcassonne a participé ; la Fédération FV y a également assisté en visioconférence depuis le ministère de la Justice, avec la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes.

Il a été décidé d'une ouverture immédiate de l'**EIA (Espace d'Information et d'Accompagnement)** au **siège de France Victimes Carcassonne : Tel. : 04 68 25 30 78 ou [fvcarcassonne@gmail.com](mailto:fvcarcassonne@gmail.com) ou encore 10 rue Fédou à Carcassonne.**

Nous n'oublions aucune personne victime, les blessés, les familles endeuillées, les otages, mais aussi les personnes confinées qui auraient également besoin d'une aide psychologique.

En cas de besoin, partout en France



**être écouté  
être aidé**  
7 jours sur 7

**01 41 83 42 08**

*France Victimes est la fédération nationale d'aide aux victimes offrant une prise en charge globale à toutes les victimes (écoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social) et c'est un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. Sur tout le territoire français : 130 associations d'aide aux victimes (1 300 professionnels - 800 lieux d'accueil), conventionnées par le ministère de la Justice, collaborent au quotidien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière confidentielle. Les services gratuits des associations bénéficient à toutes les victimes (atteintes à la personne et aux biens, accidents de la circulation, catastrophes naturelles et accidents collectifs).*

Contact Presse : Olivia Mons – Porte Parole - Tél. : 06 15 51 18 43 – [communication@france-victimes.fr](mailto:communication@france-victimes.fr)  
[www.france-victimes.fr](http://www.france-victimes.fr) @FranceVictimes #VictimesPlusJamaisSeules